CONVENTIONS DE STAGE

Créer votre convention de stage

Sur la plateforme PSTAGE à l'aide de votre formulaire d'aide à la saisie => Onglet "Conventions de stage" => Sélectionner "Créer une nouvelle convention"

Choisir votre modèle de convention

L1 / L2 / L3 / M1 UVSQ et M2 UVSQ / IEJ

- Modèle "FRANCAIS - STAGE EN FRANCE" pour un stage en FRANCE

» ou Modèle à l'international pour un stage à l'ETRANGER

M1 SACLAY /M2 SACLAY

» Modèle avec Logo rouge "2 - FRANCAIS PARIS SACLAY" pour un stage en FRANCE

» ou Modèle à l'international SACLAY pour un stage à l'ETRANGER

Si vous ne savez pas si votre parcours de master porte la mention Paris Saclay, regardez simplement le nom de votre formation tel que proposé par PStage, vous serez vite fixé.

Saisir les horaires de votre convention

Voici le cadre légal de vos conventions :
- un volume horaire maximal de 924h pour votre stage
- des semaines de 35h maximum
- des journées de 7h maximum

En cas de temps partiel et/ou de télétravail, vous devrez impérativement indiquer les détails précis des modalités dans les commentaires de temps de travail : rythme, jours, horaires.

Création d'avenant

Si vous souhaitez modifier les termes de votre convention de stage, vous pouvez créer un avenant à votre convention dans le logiciel de gestion des conventions de stage (http://pstage.uvsq.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml)

Dès que vous aurez créé votre avenant, vous pourrez l'éditer et lui faire suivre le circuit des signatures externes.

Vous le transmettrez ensuite au bureau des stages par mail pour le finaliser grâce au circuit des signatures internes.

Le circuit de signature et la procédure de finalisation sont donc bien les mêmes que pour la convention.

Obtenir la vérification de votre convention

Contacter impérativement le bureau de stage avant le circuit des signatures de votre convention de stage pour vérification : stages.dsp@uvsq.fr